

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Délibération n°INF_2020.CA.29

Intitulé et descriptif de l'objet :

Information sur les deux représentants du conseil économique, social et environnemental régional (CESER), dont l'un au titre d'un département de Bourgogne et l'autre au titre d'un département de Franche-Comté ; l'un représente les organisations syndicales d'employeurs, l'autre les organisations syndicales de salariés.

Délibération présentée :

Pour information

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » et approbation de ses statuts modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015, notamment son article 10 5° b),

Vu l'arrêté n° 2020-32 du 9 novembre 2020 portant proclamation des résultats des élections des représentants des personnels et des usagers au conseil d'administration de l'établissement organisées du 2 au 6 novembre 2020,

Considérant que le conseil d'administration a été réuni en formation « restreinte » aux seuls membres élus le 19 novembre 2020.

Le Conseil d'administration prend acte que le CESER Bourgogne Franche-Comté a désigné Mme Françoise Frerebeau siégeant au titre de l'UNSA et M. Sylvain Marmier siégeant au titre de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté.

Le conseil d'administration, sur l'intervention d'un de ses membres, a proposé à ce qu'un courrier soit adressé au CESER pour lui signifier que la désignation d'un représentant syndical de l'UNSA déséquilibrait la représentation électorale de l'instance où le syndicat précité siège également.

Proposition soumise au vote et approuvée, un courrier sera rédigé par M. L'Administrateur en ce sens (cf. Délibération n°2020.CA.61).

Fait le 19 novembre 2020

L'Administrateur provisoire d'UBFC
Dominique GREVEY



Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »

